

FORMATION Quali'PV -  
Générateur Photovoltaïque raccordé au réseau,  
**Compétence Electrique**
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

A la réception de ce **Formulaire d'inscription** avec le **chèque de règlement**, nous vous adresserons 2 copies de conventions signées par nous-mêmes, que vous devrez nous renvoyer signées. Nous vous renverrons alors un exemplaire de convention signée des deux parties, ce qui confirmera votre inscription.

**Date de la formation :****Lieu de la formation :** ALLIANCE SOLEIL74 av. de l'Isle de Riez  
85 270 St Hilaire de Riez

Tél/fax : 02 51 54 19 06

**Référent technique et pédagogique :** Jean-paul Louineau  
*jplouineau@alliancesoleil.com***Référent administratif :** Kathleen Glancey  
*kglancey@alliancesoleil.com***Stagiaire :**

Nom et prénom :

Fonction :

Tél :

Fax :

Mél :

**Entreprise :**

Raison Sociale :

Domaine d'activité :

Adresse :

Nom, prénom et fonction du signataire de la convention :

Tél :

Fax :

Mél :

Numéro RCS :

**Adresse de facturation (si différente de l'entreprise):**

Nom du responsable de dossier:

Tél :

Fax :

Mél :

Fait le :

à :

**Signature et cachet de l'entreprise**

L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

## CONDITIONS GENERALE DE VENTE

### 1 – INSCRIPTION

---

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du dossier d'inscription accompagné du paiement du montant de la formation (Le paiement ne sera encaissé qu'en fin de formation).

Les inscriptions sont confirmées nominativement aux participants avant le début de la formation précisant les horaires, le programme détaillé, le plan d'accès du lieu du stage.

En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 15 jours avant le début effectif de la formation, ALLIANCE SOLEIL retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action. Toute session commencée est due dans sa totalité.

ALLIANCE SOLEIL se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage pour quelque raison que ce soit.

ALLIANCE SOLEIL est enregistré comme organisme de formation sous le numéro : 52 85 014 41 85 Préfecture de la région Pays de la Loire et les dépenses engagées sont éligibles dans les plans de formation des entreprises et peuvent être imputées sur la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

### 2 – PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

---

Le prix de la formation est fixé dans le document « CONVENTION DE FORMATION ». Le prix couvre les frais de stage ainsi que les documents et supports pédagogiques remis aux stagiaires et les « pauses cafés ».

### 3 – EVALUATION ET ATTESTATION

---

Voir document « CONVENTION DE FORMATION ».

### 4 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

---

Tout stagiaire reste pendant la durée du stage sous la dépendance juridique de son employeur.

En cas de non application du **règlement intérieur** d'ALLIANCE SOLEIL par le stagiaire, mettant en péril sa propre sécurité ou celles des autres stagiaires, ALLIANCE SOLEIL se réserve le droit d'exclure le stagiaire de la formation. Dans ce cas, le coût du stage reste facturé totalement à l'entreprise.

Toute absence est signalée à l'entreprise. Les horaires sont précisés sur la convocation mais peuvent être redéfinis avec le formateur en respectant la durée totale du stage. Toute dérogation aux horaires fixés par ALLIANCE SOLEIL est soumise à autorisation écrite de l'entreprise.